

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
VILLE DE GRIGNY

**Arrêté du Maire**

ARR-2022-234 en date du 28 septembre 2022

METTANT FIN AUX FONCTIONS D'UN AGENT DE CAISSE DE LA RÉGIE DE RECETTES DE LA MAISON DE QUARTIER « PABLO PICASSO »

Le Maire de la Ville de Grigny,

**Vu** la décision municipale n°2003.128 en date du 02 juillet 2003 instituant une « régie de recettes pour les « encaissements des droits d'inscriptions aux activités de la Maison de quartier « Pablo Picasso » de la ville de Grigny,

**Vu** l'arrêté ARR-2021-0085 en date du 04 juin 2021, portant nomination notamment de Monsieur Baptiste FREMY agent de caisse pour la régie de recettes de la maison de quartier Pablo Picasso de la ville de Grigny,

**Considérant** que suite à sa démission reçue le 14 septembre 2022, Monsieur Baptiste FREMY ne peut plus assurer ses fonctions d'agent de caisse,

**ARRETE,**

**Article 1<sup>er</sup>**: Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Baptiste FREMY, à compter de la date d'effet du présent arrêté,

**Article 2** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Monsieur le Maire,
- Madame la trésorière de Grigny,
- L'intéressé.

Publié le : **06 OCT. 2022**



Le Maire,

Philippe RIO

Notification

Date :

Baptiste FREMY

**Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification**